

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR**  
**COMMUNE DE MILLERY**

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du vendredi 27 juin 2008.

L'an deux mil huit et à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 19 juin 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M.BROCH Gilbert, M.CHARLES Christian, M.DUCHESNE Bernard (arrivé à 19h35), Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Melle POULAIN Adeline, , M. LÜDI Jacky.

**Absents** : M. LEPEE Eric, Mme TROUSSEL Madeleine pouvoir à Mme PERROT Claudine

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Melle NY Viviane.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

**I) DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNE EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS le 21 SEPTEMBRE 2008 :**

Conformément au code électoral le bureau électoral est composé de :

M. LÜDI Jacky, M.BROCH Gilbert, Mme PERROT Claudine, Melle POULAIN Adeline.

Secrétaire : Melle NY Viviane

**DESIGNATION DU TITULAIRE**

M.BROCH Gilbert et M. LÜDI Jacky se portent candidats

M. LÜDI Jacky est élu titulaire à 6 voix contre 1

**DESIGNATION DES SUPPLEANTS :**

M.BROCH Gilbert, M. LEGOUX Jean-Bernard, Melle NY Viviane sont candidats

Les résultats sont les suivants :

M.BROCH Gilbert : 8 voix, M. LEGOUX Jean-Bernard : 5 voix, Melle NY Viviane : 4 voix

**II) ACHAT OU LOCATION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR**

Suite à la demande du Conseil municipal de changer l'ancien photocopieur source de nombreuses pannes et dysfonctionnements, le Conseil municipal étudie les devis des sociétés BOURGOGNE COPIE, COPIAFAX, REX ROTARY, BOURGOGNE REPRO, BUROFAX, ESPACE PLUS INFORMATIQUE et INFOTEC.

Après en avoir délibéré : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour l'achat (récupération de la TVA) plutôt que pour la location et donc d'acquérir le photocopieur le moins cher à prestations égales à savoir : photocopieur CANON IR 2018 pour un montant HT de 1790.00 € auprès de la société BOURGOGNE REPRO.

Le Conseil municipal adopte également à l'unanimité la proposition de contrat de maintenance de la même société pour une redevance trimestrielle à la copie A4 de 0,01524 € HT

**III) AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 954 et COLLONGES**

Le Maire donne lecture des propositions du Conseil Général en vue de sécuriser ledit carrefour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un accotement en arène granitique pour 228,20€ HT

#### **IV) DECISION MODIFICATIVE :**

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une modification pour le règlement des travaux de voirie 2008 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité d'ouvrir les crédits aux articles suivants :

Article 2151	-12 800€
Article 238	+12 800€

#### **V) RETRAIT D'UNE DELIBERATION DU 29 AVRIL 2008**

Le Conseil municipal prend connaissance d'un courrier de la sous-préfecture qui précise que l'autorisation d'occupation du domaine public relève du pouvoir de police du Maire et non du Conseil municipal. Le retrait de ladite délibération est adopté à 9 voix pour et une abstention.

#### **V) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Point à temps : le Maire doit prochainement rencontrer un responsable de l'Entreprise Rosa pour faire le point sur la qualité de la prestation par ailleurs incomplète.

Terrain de cross du Mont Télégraphe : suite à la visite sur le site et à la réunion qui s'en est suivie le 18 juin dernier, en présence de tous les organismes compétents, le terrain recevra prochainement son homologation.

Lavoir de Ménétreux : Le Département versera une subvention relative à l'encadrement technique des salariés en insertion à hauteur de 30 jours maximum.

L'achèvement de ce projet de rénovation sera proposé à la programmation 2009 du Plan Patrimoine Insertion.

Route de Charentois : une réflexion sera menée conjointement entre les municipalités de Semur en Auxois et de Millery en vue d'assurer une sécurité maximale.

Entrée du cimetière : d'importantes difficultés d'accès ayant été signalées par deux entreprises de marbrerie, l'élargissement de l'entrée haute est à l'étude.

Buvette au profit de l'ASPA : le Maire indique qu'il a donné son autorisation à la tenue d'une buvette par l'ASPA sur le territoire de la Commune, à l'occasion des championnats de France de cyclisme sur route les 28 et 29 juin 2008.

#### **VI) COURRIERS DIVERS :**

- Le Préfet a autorisé le 13 juin 2008 l'exécution des projets de distribution d'électricité à Ecopole Services qui devra en outre satisfaire aux prescriptions spéciales dont l'autorisation administrative d'accord d'occupation du domaine public routier auprès du Maire.

- Compte rendu du dernier conseil d'école du RPI Genay/Vic

- Courriers de remerciements de la Maison Familiale Rurale et de l'Association Bourguignonne de Course d'Orientation Dijon

*Séance levée à 22 heures*